



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 004-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le huit mars deux mille
vingt quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA
DE SOUSA, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Secrétaire de séance :

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 10
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Absentions : 2 (Lucas ARTICO, Rudy BLANC)
Ne prend pas part au vote :

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget principal 2023

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées
au cours de l'année 2023 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements
de trésoreries réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Le compte de gestion du budget principal 2023 est en tout point conforme au compte administratif.

- Vu le compte de gestion 2023 du budget principal

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 073-217302017-20240314-DMC0042024-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 absentions : Lucas ARTICO, Rudy BLANC)

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes

Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

